

Cercle Royal Mars & Mercure Club de Charleroi



N° 1/2023

1er trimestre 2023

CERCLE ROYAL MARS & MERCURE ASBL

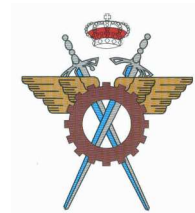
Sous le Haut Patronage de S.M. le Roi

Cercle Industriel et Commercial d'Officiers et Officiers de Réserve

Périodique trimestriel de liaison et d'information du Club de Charleroi

Editeur responsable : B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES

CLUB de CHARLEROI



Rédaction de la revue :

B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES

☎ 071/51.60.01. - yhs.landelines@gmail.com

Compte financier : N° BE34 7320 0890 8590 (Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi).

Website: <http://www.mars-mercure-charleroi.be/>

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Cercle Royal Mars & Mercure ni celui du Club de Charleroi.

1/2023 - SOMMAIRE

- Le Mot du Président (pp. 2-4)
- Le Billet de Mercure (p. 5)
- Le Billet de Mars (p. 6)
- Echos de nos activités (pp. 6-10)
- Les Brandebourgeois - 2de partie (pp. 11-14)
- Jour des Marins – Dag des Zeelieden (pp. 15-17)
- Carnet mondain (pp. 18-19)
- In Memoriam (p. 19)
- Agenda 2023 (p. 20)

Ce bulletin trimestriel (4 numéros par an) est distribué gratuitement, dans sa version «papier», aux membres du Club M&M Charleroi. Pour les personnes non-membres du Club M&M Charleroi,

l'abonnement est de 10 €, à verser au compte n° BE34 7320 0890 8590 du Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi.

NDLR. Les contributions à cette revue sont les bienvenues. Merci de les communiquer à la Rédaction sous forme .doc, .odt ou .pdf, pour publication. Merci d'avance.

LE MOT DU PRESIDENT

Commandant à la passerelle !

Chers Amis,

J'ai pris la barre. Je vous avoue que cela me gêne un peu aux entournures pour cette revue. En effet, il va falloir bien séparer les deux fonctions: président et rédacteur de la revue. Plus question de poursuivre le Président, en lui réclamant son « Mot » ... puisque ce sera ma responsabilité de le rédiger. Je ne me vois pas très bien me poursuivre moi-même ... comme le chien qui court après sa queue ...

Bon, je ne vais pas en remettre une couche ...

La soirée de passation de pouvoirs s'est déroulée conformément aux traditions, dans un climat chaleureux, et les commentaires notés au Livre d'Or en témoignent. Merci à tous les participants.

Un merci particulier à notre PP Aldo BERTOLLO, pour avoir assumé son mandat avec le panache qui convient à un Officier supérieur de Cavalerie blindée et, ceci, (beaucoup) plus longtemps que prévu. Un tout grand merci aussi à notre Diable noir de Claude LEGRAND, qui a repris la main lorsque ce fut nécessaire. Et il n'a pas fait la sieste à bord de son blindé de commandement. Il a repris l'offensive. Ce fut avec brio, il y a lieu de le souligner, que PaPi (PP + a + i – à situation nouvelle sigle nouveau) Claude a mené les opérations. Encore un tout grand merci à vous deux !

La balle est désormais dans mon camp. A l'entame du mandat qui m'a été confié, je m'engage à faire ce qui est de l'ordre du possible (au minimum) pour que notre Club M&M de Charleroi continue à fonctionner harmonieusement et se renforce, dans le cadre d'un dialogue constructif entre nous tous, en toute franchise et amitié.

D'ores et déjà, en Comité de gestion, nous avons accepté de prendre en charge l'organisation de la Journée Nationale du Cercle, en 2025. Le défi s'annonce de taille mais la volonté y est. Nous invitons tous les membres qui pensent pouvoir nous aider à le faire savoir à notre Secrétaire, Raymond LEMAIRE. Toute aide, même ponctuelle ou limitée, sera la bienvenue.

Si cela vous tente, ne tardez surtout pas à vous manifester. Comme dit le Sage: « Battons le fer tant qu'il est chaud ».

Certains d'entre vous n'y ont peut-être pas prêté une attention particulière mais cette année 2023 marque le 90^e anniversaire de la création de notre Club M&M Charleroi. Il y a (déjà) 10 ans, nous avons organisé une rencontre, qui fut mémorable, à Thiméon. Nous comptons bien marquer le coup et nous communiquerons dès qu'un projet aura pu être ficelé. En attendant, retenez déjà la date : samedi 16 décembre (sur le temps de midi).

Comme vous l'aurez constaté, à la lecture de l'agenda paru dans le n°4/2022 de notre revue, nous avons modifié la formule des réunions, en réponse aux attentes exprimées par le referendum de fin 2022 mais sans cependant réussir à résoudre le problème de la quadrature du cercle ni à dénouer le nœud gordien ni encore à concilier l'eau et le feu. Il est impossible de trouver LA solution qui arrange tout le monde.

Certains préfèrent le midi car ils rencontrent des problèmes (légitimes) pour se déplacer le soir. Participer à un repas de midi, en semaine, est impossible, la plupart du temps, pour ceux qui sont dans



la vie professionnelle. Donc, le vendredi soir, c'est « non » pour d'aucuns et le vendredi midi n'arrange pas nécessairement d'autres. C'est pourquoi on va tenter (aussi) l'expérience du samedi midi ... et on fera le bilan en fin d'année ... Si quelqu'un a une meilleure idée, c'est le moment de l'exprimer ou encore de sortir un lapin du chapeau.

Quant aux conférences, nous avons la chance d'avoir des amis ou connaissances (et parmi eux des personnalités de premier plan) qui acceptent de venir nous entretenir, sans s'occuper du nombre de participants. Si nous faisons appel à une personnalité extérieure à notre cercle d'amis et connaissances, il faut que l'assistance soit suffisamment étoffée pour que cette personne n'ait pas l'impression d'avoir été « piégée ». A chacun d'entre nous, donc, de faire de son mieux pour participer aux activités programmées (oui, je ferai un effort et participerai aux éventuelles sorties en groupe ... même si c'est en car) et aussi pour aider à recruter de nouveaux membres ... de qualité, bien entendu.

Encore une chose. Certains auront gardé le souvenir de nos « Commandos de l'Amitié ». On donnait ce nom à la délégation qui allait rendre ou faire visite à un autre club M&M. Nous avons prévu de réactiver cette formule. Voici comment nous allons procéder.

Le CoGes (Comité de Gestion) sélectionne l'une ou l'autre activité d'un club, afin d'y participer officiellement (envoi d'un ou plusieurs représentants). L'info est diffusée à tous les membres et chacun peut se joindre à la délégation. Il est demandé aux volontaires de contacter le Secrétaire, qui organisera éventuellement un co-voiturage.

L'objectif est de faire visite à chaque club d'ici la Journée Nationale 2025 (au plus tard). Si on y arrive plus tôt, tant mieux. Je m'efforcerai de participer à chacune de ces missions. Invitation cordiale à tous !

Pour commencer, il y aura le BBQ organisé par le Club M&M LUX, le samedi 24 juin prochain. L'an dernier, notre Président Aldo avait organisé avec brio cette sympathique rencontre et nous avons accueilli nos amis des Clubs M&M LIMKEM et M&M LUX. Cette année, c'est au tour du Club M&M LUX de nous accueillir. Ce serait bien si je pouvais ne pas m'y coller tout seul ... Les volontaires sont les bienvenus en vue d'étoffer le commando (on organisera un co-voiturage).

Un autre projet sympathique est d'ores et déjà d'actualité: ce sera, le vendredi 29 septembre, une mini-croisière sur la Moselle, à partir de Charleroi (renseignements pratiques, voir « Carnet mondain »). Pour organiser ce type de sortie, nous faisons confiance à nos amis Claude NAVIAUX et Jules POLART. Plutôt que d'organiser une sortie comme telle, ils ont suggéré une autre formule : se joindre à une excursion déjà programmée par une société d'autocars. Ceci permet de ne pas devoir compter sur un minimum de participants et de maintenir quel que soit le nombre d'inscrits. Soyons optimistes, on limite à 25 ... Et si vous le souhaitez, vous pourrez inviter des amis. Plus on est de fous ...

En terminant sur ce sujet, je voudrais quand même effectuer une mise au point. Certains penseront : « Nouveau président, impulsion nouvelle » ou « Nouveau balai balaye bien » ... En réalité, ces « nouveautés » sont le résultat d'une réflexion collective qui a été initiée par mes prédécesseurs et dont le referendum de fin 2022 a été l'aboutissement. Il se fait que j'arrive au moment de recueillir les fruits d'un travail en équipe. Ceci devait être précisé.

Ces prémisses étant établies, je vais sacrifier à la tradition qui veut que le « Mot du Président » aborde l'actualité.

Là, au risque de plomber quelque peu l'atmosphère, je me dois d'effectuer un constat le plus objectif possible: nous sommes en guerre, « drôle », « froide », « larvée » si vous voulez mais « guerre » quand même. Bien sûr (et heureusement), nous ne devons pas courir aux abris au son de sirènes assourdissantes, nous ne subissons pas de bombardements incessants et le plus grand nombre de victimes par mois reste, d'après les statistiques, causé par les accidents domestiques. Bien sûr, à part la hausse des prix et la raréfaction relative de quelques produits, nous continuons à vivre dans l'opulence, relative, certes, mais bien réelle, surtout si nous comparons avec certaines régions du Monde. Cette situation va-t-elle perdurer ? Va-t-elle évoluer et dans quel sens ? Bien malins ceux qui peuvent donner la réponse. Chacun y va de son analyse (moi aussi, par parenthèse) et les réponses sont très variées. En fait, personne ne peut prédire avec un minimum de certitude comment la situation va pouvoir évoluer.

Une constatation peut cependant émerger: nous sommes en train de changer de monde. Phrase « tarte à la crème » ? Elle est peut-être souvent utilisée de manière à meubler une conversation mais il semble qu'elle soit de plus en plus d'actualité. Pourquoi ?

Eh bien, il faut regarder en arrière et avoir une vue sur le long terme.

On constate, lorsque l'on examine globalement les siècles passés, que l'Histoire peut être « découpée » en périodes. Ne parlons pas des classifications devenues obsolètes (mais qui ont le mérite d'exister) d'Antiquité, Moyen Âge, Epoque moderne, Epoque contemporaine. Pour l'anecdote, on n'a pas encore défini officiellement la suite et, en théorie, l'« Epoque contemporaine » est active depuis le fin du XVIIIe S. !!! Cette définition ferait de nous les contemporains de personnages décédés, pour certains, depuis plus de deux siècles ... Prenons donc un autre point de vue, celui des « périodes ».

On constate que l'Histoire n'a aucun respect pour la découpe en « siècles » de 100 années, à l'européenne (il y a d'autres ères, voir celle de l'Hégire, notamment).

Le « changement de monde » n'a cure du passage de l'année ..99 à l'année ..00. Par exemple, le « changement de monde » du début du XXe S. ne s'est vraiment marqué qu'à la suite de ce que l'on appelle la « Première guerre mondiale » (WWI). Guerre, pandémie et changements profonds au sein de la Société se sont enchaînés. L'évolution a ensuite été rapide: sur moins d'un siècle, l'Europe a perdu son statut de « maître du monde » et le centre névralgique s'est déplacé de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique. Les plus anciens d'entre nous se rappelleront probablement la conférence prophétique que le Comte William UGEUX avait, dans les années '90, donnée à notre tribune du Club M&M Charleroi (si je me souviens bien, nous tenions encore nos réunions –en tenue de soirée, avec Dames- aux « Peupliers », à Montignies-sur-Sambre). La conférence s'intitulait : « Le Pacifique, centre du Monde en l'an 2000 ». On y est ...

Nous sommes en train de vivre l'Histoire, la grande, mais le nouveau changement de monde ne s'est pas opéré le 31 décembre 2000, à minuit. Il a été progressif et c'est seulement maintenant que l'on peut vraiment le percevoir car la toute récente invasion de l'Ukraine a été un véritable révélateur et, d'un coup, nous apercevons la réalité sans fard. On pourrait même établir un parallèle en miroir avec le début du XXe S. : de guerre, pandémie et évolution allant en s'accélégrant, on passe de cette évolution à pandémie, puis guerre ... en espérant que celle-ci se terminera bientôt. Je m'en voudrais de re-plomber (un peu plus) l'atmosphère mais on se souviendra qu'en 1914, on a démarré, la fleur au fusil, en début août et on était convaincu que quelques semaines plus tard tout serait terminé. La réalité fut tout autre ...

Nous sommes en guerre, hélas, et la plupart d'entre nous (dont moi-même) n'ont rien vu venir, tant nous étions convaincus de ce que l'Europe était désormais protégée de tout conflit majeur.

On peut cependant percevoir une lueur d'optimisme car ce sentiment de (fausse) sécurité avait amené nos gouvernants à baisser la garde. L'OTAN pouvait paraître « en état de mort cérébrale » (dixit le Président français, E. MACRON) et les armées de plusieurs pays d'Europe en étaient de plus en plus réduites à la portion congrue.

L'Histoire, espérons-le, retiendra peut-être que ce conflit aura provoqué un sursaut salutaire et, espérons-le, « débolchévisé » la Russie, lui permettant ainsi d'avancer sur son chemin vers la Démocratie.

Gardons donc l'espoir et tenons-nous les coudes pour affronter avec détermination la période difficile que nous traversons. Cette solidarité est indispensable et parfaitement dans la ligne de notre Cercle.

C'est dans cet esprit que nous larguons les amarres, pour affronter les éventuelles fortunes de mer. Cela, c'est l'image. Concrètement, sur le terrain, dans notre vie de tous les jours, faisons nôtre la devise des Anciens de la Royale (NDLR : la Marine française): « Tous unis, comme à bord » !

NB. J'ai été long. Je veillerai à ne pas en faire une habitude.

Votre (nouveau) Président,
Bernard MERCIER.

LE BILLET DE MERCURE

ECONOMIE POLITIQUE, HIER ET DEMAIN



Suite aux conflits politiques et militaires des pays de l'Est, les règles de politique économique sont fortement modifiées ou ignorées. Vers quoi allons-nous ? Voici quelles étaient les règles d'hier.

Les hommes vivent en société. Leurs rapports moraux, religieux, linguistiques, juridiques, politiques, économiques font l'objet d'un groupe de sciences que l'on appelle « sciences sociales ». Parmi celles-ci, l'économie politique étudie particulièrement les rapports sociaux touchant principalement à la satisfaction des besoins matériels des hommes.

Comme toute science, l'économie politique doit être édiflée comme si elle ne devait servir à rien. Il faut la différencier nettement de la politique économique, laquelle a pour objet des questions d'application, comme la nécessité ou le danger d'établir des droits de douane ou de réglementer la longueur de la journée de travail des ouvriers ... Certes, les économistes traitent souvent, pêle-mêle, problèmes pratiques et problèmes théoriques ; ce n'est guère critiquable, à condition que soit tracée une ligne séparative entre ces deux domaines : connaissance et action. Or, bien que souvent délicat, cela n'est pas impossible; nous nous en référons à l'avis de LEVY-BRHL (*) : « Quels que soient les phénomènes étudiés, plus la recherche théorique a été dégagée de toute préoccupation pratique, plus les explications ont chance d'être, dans la suite, sûres et fécondes ».

L'économie politique se propose donc uniquement d'expliquer ce qui est. Cette conception est assez récente. En 1775, Jean-Jacques ROUSSEAU, interprète des idées de son temps, accordait encore aux termes « économie politique » la signification que leur avait donnée, dès le XVIe S., Antoine de MONTCHRETIEN (**), qui, pour la première fois, les employait. Dans un article de l'Encyclopédie, ROUSSEAU faisait un rapprochement entre l'économie domestique et l'économie politique ; il expliquait que celle-ci étend à la cité, à l'Etat, les règles de l'administration de la maison. Il en faisait ainsi la théorie de l'intervention du Gouvernement pour réaliser l'ordre économique. ROUSSEAU, comme ses contemporains, confondait donc économie politique et politique économique, connaissance et action, science et art. Pour éviter toute méprise, il serait d'ailleurs souhaitable d'adopter les termes « science économique » de préférence à « économie politique ».

La démarcation entre l'économie politique et les autres sciences sociales n'est pas toujours aisée car de multiples influences sociales, morales, juridiques, politiques ... imprègnent profondément notre vie économique.

A titre d'exemple, la fixation des prix de vente des produits et services ne tiennent plus compte des conditions d'offre et de demande et grimpent rapidement, alors qu'il n'y a pas de rareté et tant pis pour le consommateur « payant » ! Sans la fin des conflits, la crise restera profonde !

A suivre de près !

Nous ferons le point dans le prochain « papier ».

PP Alex HOEBEKE.

LE BILLET DE MARS



LA DÉFENSE

Vous voulez connaître les dernières nouvelles en ce qui concerne la Défense ? N'hésitez pas à consulter son website ...

[À l'Avant-Garde – Site d'actualités sur la Défense belge \(defencebelgium.com\)](http://defencebelgium.com)

ECHOS DE NOS ACTIVITES

Vendredi 13 janvier - Soirée de Gala de Nouvel-An



Vendredi 17 février Assemblée Générale M&M CHA

**CERCLE ROYAL MARS ET MERCURE a.s.b.l. – CLUB DE CHARLEROI
ASSEMBLEE GENERALE DU 17 FEVRIER 2023**

(« Atelier-Traiteur L.Bonnet », Montigny-le-Tilleul)

Présents: P.Barbarin, A.Bertollo, G.Charlier, P.Degreef, D.Herbecq, A.Hoebeke, Cl.Legrand, R.Lemaire, B.Mercier, Y. Noël, G. Petit-Barreau, J.Polart, P.Renard, F.Simon, S. Taildeman, J.-M. Van Helleputte, A.Verly.

Excusés ou absents:

Ph. Bayet, G. Bedoret, D.
Beumier, P-E. Cornil, D.
Degreef. De Groot, A.
Fastrez, G. Grandchamps, Ch.
Harzée, Cl. Naviaux, R. Paris,
P. Tytgat, M. Verbelen, F.
Wisniewski.

ORDRE DU JOUR:

-/LePrésident (ad interim)

Claude Legrand accueille les participants réunis dans les locaux annexes de « L'Atelier-Traiteur » Laurent Bonnet, membre du Club.

Il cède la parole à Aldo Bertollo, Président démissionnaire de la fonction depuis l'été dernier pour des raisons personnelles, lequel remercie les membres du Bureau pour leur compréhension. Il garde d'excellents souvenirs des activités exercées par le Club de Charleroi, notamment la journée avec les Clubs Limburg-Kempen et Luxembourg.



1/P.V. de l'Assemblée Générale du 18/2/2022: Le P.V., repris dans la revue du 1^{er} trimestre 2022, est approuvé à l'unanimité.

2/Rapport du Président (ad interim):

Claude Legrand évoque quelques statistiques relatives à la participation de nos membres aux activités de l'année 2022: le record positif de 17 membres à l'A.G. de février dernier a été le maximum de présences enregistrées, jusqu'à devoir annuler une conférence prévue en octobre... De plus, certains membres ne se manifestent pas au reçu de l'invitation...

Le Vice-Président Guy Charlier a adressé des invitations spéciales à certains membres peu assidus ou d'anciens membres et il y a eu quelques réponses.

Un sondage a été organisé, auquel 20 membres ont participé: les réponses ont abouti à l'une ou l'autre décision, notamment certaines réunions le midi plutôt que le soir, soit 6 réunions le midi, en période hivernale, et 4 le soir. On pourrait envisager une réunion le samedi ?

Il est aussi question d'une alternance d'endroit de la réunion: « Atelier – Traiteur » L.Bonnet, « Athènes-Plaza », etc... Attention, si l'activité a lieu le midi, parfois, il faut libérer les lieux à 15h30...

Le nombre de participants peut être très important par rapport à l'activité: conférence de qualité, voyage d'un jour en car (souhait de certains membres), etc... Il est possible, auprès de certaines sociétés de cars, de combiner l'inscription de nos membres avec d'autres intéressés pour le même voyage (autre Club, CRORC, Probus), à un prix abordable,...

Toutefois, la seule façon d'assurer la pérennité et l'épanouissement du Club est le recrutement: chacun doit y penser le plus sérieusement possible... D'autant plus que cette année 2023, le 90^{ème} anniversaire du Club sera fêté et qu'il nous sera demandé d'envisager l'organisation de la Journée Nationale en 2025.

Claude Legrand termine en enchaînant notamment sur les deux préoccupations notoires: le recrutement et la notoriété publique (nous faire connaître). Après 7 ans de présidence d'Aldo Bertollo, ces préoccupations sont toujours d'actualité, malgré les démarches...

Annexes:

- La perception de la cotisation 2023 sera demandée, par mail et par courrier pour les membres non-informatisés, d'ici peu. Elle sera payable pour le 31 mars au plus tard. Le montant de 70 euros pour l'année a été décidé lors de l'A.G. 2022. Elle comprend le return de 25 euros pour le Cercle National (nouveau projet « membres pour membres » et édition d'une revue spéciale).

- Après la rencontre du Nouvel-an dernier et cette A.G. avec passation de pouvoirs, les activités prévues pour ce premier semestre 2023 sont: 1/le 10 mars à midi, 2/le 21 avril à midi, 3/le 12 mai (dîner-conférence) et 3/le 9 juin (BBQ annuel). La confirmation sera publiée dans la revue trimestrielle de notre Club.

3/Rapport du Secrétaire :

Raymond Lemaire informe les participants quant aux mouvements parmi les membres : l'année 2022 avait débuté avec un effectif, pour notre Club, de 36 membres en ordre de cotisation 2021.

En 2022, nous avons enregistré le décès de 3 membres effectifs : le Docteur Alain Arys, le Pharmacien Christian Leclercq et notre ami Joachim Michaux, ainsi que la démission de Dirk Naessens. Donc, notre effectif actuel, en ce début 2023, est de 32 membres, dont 20 officiers, soit la majorité de nos membres. Les statuts actuels sont donc toujours respectés. Pour rappel, tous nos membres sont maintenant effectifs, comme le stipulent les statuts nationaux remis à jour.

Nous avons aussi enregistré les décès de notre ancien Past-Président Fernand Antoine et celui de Mme Annette Moreau, épouse de notre Président Aldo Bertollo.

Il est ensuite question des mouvements parmi les gestionnaires du Comité. Notre Président Aldo Bertollo, au cours de sa 7^e année de présidence du Club, a remis sa démission quant à cette fonction assurée avec rigueur.

Le Vice-Président-Webmaster Claude Legrand a pris la relève comme Président ad-interim. Au cours de la réunion du Comité de Gestion du 6/9/22, Bernard Mercier, Chef de Protocole et Editeur de la revue du Club, a accepté la mission de Vice-Président, au même titre que Guy Charlier. Notre membre Pol Barbarin a accepté la proposition de reprendre la fonction de Chef du Protocole.

Ainsi que l'ordre du jour de l'A.G. l'indique, sont sortants et rééligibles cette année: Daniel Herbecq et Bernard Mercier, pour un mandat de 3 ans. Ils renouvellent leur candidature. Nous avons aussi enregistré la confirmation de la cooptation de Guy Charlier, pour un mandat de 3 ans, ainsi que la candidature de Pol Barbarin. Nous n'avons pas reçu de nouvelles candidatures de gestionnaires.

Au niveau des activités 2022, nous avons organisé, d'abord en distanciel, la remise des vœux avec conférence, ainsi qu'en présentiel, la soirée de l'A.G., 2 soirées-conférences, 2 déjeuners coude-à-coude ou de retrouvailles, 1 soirée-diaporama, 1 journée de visite au Bois-du-Cazier et BBQ, avec les Clubs Limburg-Kempen et Luxembourg, notre participation à la Journée Nationale à Anvers, au Pardon de Marchienne-au-Pont et au Repas de Corps du CRORC.

D'autre part, nous nous sommes réunis, en présentiel, à l'A.G. annuelle du Club et mini-Comité de gestion et, en visio-conférence, 5 X en Bureau et 2X en Comité de Gestion. Lors de la soirée de gala du Club, en ce début 2023 (remise des vœux), nous nous sommes réunis en présentiel.

4/Rapport du Trésorier ad interim:

En l'absence du Trésorier et après analyse complète des finances de 2022, avec les éléments comptables à sa disposition, Guy Charlier a relevé un léger mali en recettes, réduisant notre trésorerie. De plus, des dépenses et recettes n'avaient pas encore été introduites à la fin 2022: frais divers pour la revue, publicité, sponsoring, achat de fleurs pour funérailles, etc.

Les activités de 2022 ont enregistré des dépenses supplémentaires, notamment pour la réception spéciale de juin 2022.

Au niveau des cotisations, un seul membre n'a pas payé mais, suite aux décès ou démissions, notre budget ne table plus que sur 31 membres.

Guy Charlier détaille ensuite les comptes, tant en recettes qu'en dépenses (bilan de l'exercice 2022), reprenant le léger mali.

Cela étant, nos fonds de réserve sont, bien sûr, en positif .

Pour rappel: le paiement des activités mensuelles et autres doit être effectué à temps (au plus tard, fin de la semaine précédente)..., ainsi que la cotisation annuelle, au plus tard pour le 31 mars de l'année en cours (participation aux frais de 10 euros pour les non-membres = le prix de la revue).

5/Rapport des Vérificateurs aux comptes:

Fernand Simon marque son approbation des comptes, toutes vérifications faites, et mentionne sa parfaite satisfaction au Trésorier ad interim quant aux finances de 2022. Il en est de même de Daniel Beumier, qui, par courriel, se montre également très satisfait du travail accompli, tant au niveau du bilan actuel qu'au budget proposé (cfr ci-dessous).

6/ Approbation des Comptes et décharge au Comité de Gestion et aux Vérificateurs:

Les comptes 2022 sont approuvés par l'Assemblée Générale et décharge complète est donnée par les participants.

7/Présentation - approbation du budget 2023– augmentation de la cotisation annuelle:

Guy Charlier présente, en synthèse des postes importants habituels, le nouveau budget 2023, sur base des activités envisagées (réunions mensuelles, voyages éventuels, etc): un équilibre se dégage, notamment par le fait d'une certaine prudence quant aux dépenses d'activités non prévues et parce que le Cercle National impose des budgets en positif... . A remarquer qu'une gestion rigoureuse sera maintenue. Mais Il est à souligner également que nos réserves sont positives, ceci depuis notre dernière journée nationale.

Le budget est donc approuvé à l'unanimité.

Au niveau de la cotisation annuelle, étant donné le contexte sanitaire antérieur, la hausse du coût de la vie, le return de 25 euros pour le Cercle, les statuts et après discussion, il a été accepté, en A.G. 2022, d'augmenter la cotisation annuelle à 70 euros mais seulement à partir de 2023: à verser avant le 1er avril 2023. Une demande de paiement sera éditée. L'Assemblée réitère donc son accord.

8/Nomination des Vérificateurs aux comptes :

Fernand Simon se représente à nouveau pour un mandat d'un an dans sa mission; Daniel Beumier a marqué également son accord pour un mandat d'un an. Ils sont nommés à l'unanimité.

9/Elections statutaires de gestionnaires, après appel aux candidatures:

Distribution d'un bulletin de vote secret: 17 votes positifs et 2 nuls...

Daniel Herbecq et Bernard Mercier, sortants et rééligibles, ont remis leur candidature pour 3 ans. Ils sont réélus à l'unanimité. De même, la confirmation de la cooptation de Guy Charlier pour un mandat de 3 ans est acceptée. Acceptation également de Pol Barbarin, pour la fonction de Chef du Protocole.

Il n'y a pas d'autre candidature.

10/Divers :

-Fin d'Assemblée.

L'Assemblée est ensuite invitée à rejoindre la salle du dîner, pour le repas convivial avec les dames et les nombreux invités, pour cette soirée de passation de pouvoirs, au cours de laquelle plusieurs interventions oratoires de membres et cadeaux-souvenirs sont prévus...

-Mini-Comité de gestion:

Un Mini-Comité de Gestion s'ensuit pour, entre autres, l'attribution officielle de la Présidence à Bernard Mercier et l'actualisation de la fonction des membres du Comité de Gestion.

B. MERCIER, Président

R.LEMAIRE, Secrétaire

Vendredi 17 février – Passation de pouvoirs

Aldo BERTOLLO – Claude LEGRAND – Bernard MERCIER





(Ci-dessous) Vendredi 10 mars – coude-à-coude.



TRIBUNE LIBRE

LES BRANDEBOURGEOIS

par le Cdt (hre) E. Carlier, C.D.C.A.

(2de partie)

Le Front de l'Est.

Dès son ouverture par l'opération « Barbarossa » (juin-juillet 1941), le Front de l'Est absorba de plus en plus les effectifs des Brandebourgeois. Ceux-ci représentaient la force d'un bataillon, fin 1941, réparti sur tout le front, en fonction des missions. Durant Barbarossa, outre les ouvertures d'itinéraires au profit de divisions blindées, les commandos effectuèrent plus de vingt raids en profondeur: reconnaissance et renseignement, sabotages, coupures des liaisons et communications ennemies, attaques de PC divisionnaires, ...

A l'Est, les Brandebourgeois abandonnèrent petit à petit la technique du demi- camouflage. Ils portèrent souvent l'uniforme soviétique, dès le début de la mission. Comme ceux-ci n'avaient pas ratifié la Convention de Genève de 1929, ils exécutaient d'office les commandos, quel que fut leur uniforme. Les Brandebourgeois préférèrent donc préserver l'effet de surprise plus longtemps en portant l'uniforme soviétique durant toute l'opération.

Les Brandebourgeois encadrèrent plus de 400 volontaires ukrainiens, très utiles pour leurs connaissances de la langue et du pays. Cependant, à Lvov (Lemberg), ces Ukrainiens massacrèrent près de trois mille Juifs. Opposé à ces pratiques, l'Amiral Canaris les rejeta. Les Ukrainiens furent récupérés et enrôlés dans les Einsatzgruppen-SS ...

Les pertes des Brandebourgeois furent élevées à l'Est. Fin août 1941, ils furent retirés du front et ramenés en Allemagne pour une longue période de repos et d'entraînement. Exceptionnellement, l'unité fut quasi entièrement regroupée; seuls manquaient ceux qui servaient en Afrique du Nord. Les opérations reprurent, à l'Est, en juillet 1942. Les Brandebourgeois formaient alors un régiment. Le 14 juillet 1942, une demi-compagnie, commandée par le Lieutenant Grabert, s'infiltra avec cinq camions russes, prit un pont vital pour la 6^{ème} Panzer Division, détruisit un barrage routier et investit un terrain d'aviation qu'elle tint jusqu'à l'arrivée des Panzer. Bilan : un blessé.

Mais tout n'allait pas toujours aussi bien. Lors de la prise d'un pont devant Léningrad, l'opération coûta la vie à quatorze commandos. Les sentinelles soviétiques avaient aperçu un uniforme allemand sous une capote russe.

Un important raid fut mené par cinquante et un Brandebourgeois, accompagnés de guides finlandais, en Carélie. Remontant lacs et cours d'eau en kajaks, les commandos détruisirent plusieurs tronçons du chemin de fer de Mourmansk, vital pour l'approvisionnement de l'Union Soviétique. Au retour, le groupe perdit dix-neuf hommes. Ce raid fut une prouesse physique et tactique mais les Soviétiques réparèrent les dégâts en quelques jours.

Les Brandebourgeois les plus à l'aise dans ces missions étaient issus des unités de Gebirgstruppen (Chasseurs alpins), habitués à tous les terrains et à opérer en petits groupes très autonomes.

Le Caucase.

Pour cette campagne de l'été 1942, tout le Régiment fut mobilisé. Sa mission était d'ouvrir la route du Caucase et de Stalingrad aux colonnes blindées en prenant et tenant les ponts sur le Don. Dans les unités de pointe, beaucoup de Brandebourgeois étaient russophones et, bien sûr, en uniformes soviétiques. C'est l'époque de la spécialisation des compagnies. L'une était composée d'infanterie de montagne, une autre regroupait des parachutistes. Deux compagnies étaient composées de chasseurs à pied, une autre encore, de fusiliers marins, etc...

Des commandos à vocation précise sont alors mis sur pied.

- Les Künstenjäger ou chasseurs côtiers, sur canots pneumatiques de 6 mètres (Sturmboot), emportant six hommes à 48 km/h., pour des débarquements derrière les lignes ennemies. Ils menèrent des opérations ponctuelles sur la Mer Noire et le long du Don.

- Le Sonderverband « Bergmann »: une unité composée de Caucasiens, spécialisée dans le combat en montagne et encadrée par des Brandebourgeois issus des Gebirgsjäger.
- le Sonderverband « Graukopf »: composé de Russes blancs venus de toute l'Europe et encadrés par des Brandebourgeois russophones. Ils furent engagés dans la lutte contre les partisans. Après quelques massacres perpétrés dans des villages jugés hostiles, l'Amiral Canaris décida de transférer cette unité à Vlassov, général soviétique dissident prétendant restaurer le tsarisme.
- Le Sonderkommando « Dromadär »: il était composé de 120 Arméniens encadrés par des officiers brandebourgeois. Ils furent parachutés en Arménie, afin de provoquer des soulèvements de population et de réaliser des sabotages. Les succès furent mitigés et les pertes élevées. En 1944, les commandos « Dromadär » furent évacués en Yougoslavie, où on perdit leur trace. En général, une compagnie de Brandebourgeois accompagnait un corps d'armée, parfois une division. Ces compagnies prenaient toujours leurs ordres de leur régiment. Certaines missions des Brandebourgeois furent parfois mal ou non exploitées par la grande unité au profit de laquelle ils travaillaient. Ainsi, des têtes de pont remarquablement conquises furent-elles anéanties par les Soviétiques, du fait que la division concernée resta sur sa position.

L'exploit du Lieutenant von Fölkersam.

Cet officier, à la tête de 62 Brandebourgeois russophones issus des pays baltes, avait la mission de s'infiltrer dans les installations pétrolières de Maïkop et d'y semer le désordre en attendant l'arrivée d'une Panzer Division. Il fit mieux que cela ...

Les Brandebourgeois portaient des uniformes du NKVD (ça évite les questions ...). Ils entrèrent dans Maïkop sans encombre, accédèrent à la centrale de radio et téléphone, qu'ils mirent hors service, et déclenchèrent l'alerte générale. Voyant les bons résultats obtenus, von Fölkersam, en uniforme de major du NKVD, donna partout l'ordre d'abandonner les installations pétrolières. Personne n'aurait osé discuter ses ordres ! Les commandos neutralisèrent les pionniers russes gardant les ponts et déminèrent ceux-ci. Le lieutenant envoya alors un message aux troupes allemandes et une demi-heure plus tard, les premiers Panzer entraient sans casse dans Maïkop.

Durant la Guerre Froide, cette opération fut minutieusement étudiée par le Pentagone, qui craignait que les Spetsnaz de l'Armée Rouge n'agissent de la sorte en cas de conflit en Europe. Des opérations semblables furent planifiées pour les Brandebourgeois, sur Grosnji et Bakou, centres pétroliers importants mais ne furent pas exécutées, le ralentissement de l'avancée allemande ne le permettant plus.

La lutte contre les partisans.

Le Régiment « Brandebourg » n'était quasi jamais regroupé. Ses éléments étaient toujours au service de nombreuses unités en tous lieux du front de l'Est. L'Abwehr en perdait le contrôle. L'OKW en profita pour en prendre les commandes. Il regroupa le régiment, augmenta ses effectifs et constitua la Division « Brandebourg ». La belle période des Brandebourgeois était passée. Ils subissaient la concurrence croissante des commandos SS du SD-Ausland, où commençait à s'illustrer Otto Skorzeny. C'est à lui que seront alors confiées les missions spéciales, comme l'évasion de Mussolini, prisonnier au Gran Sasso (12/09/1943), les fameuses infiltrations en Ardennes, en décembre 1944, et d'autres missions encore plus discrètes.

Pour la Division Brandebourg, le mauvais rôle commençait. Elle fut à nouveau envoyée sur le front de l'Est, avec la mission de nettoyer la région de Vitebsk, grande comme la Belgique et couverte de forêts et de marais. Les partisans étaient un véritable fléau pour les troupes au front, sans cesse harcelées sur leurs arrières et leurs lignes de communications.

Pour les Brandebourgeois, toutes les techniques et aptitudes acquises au combat devinrent inutiles. Ils furent transformés en « commandos de chasse », chargés d'exterminer les partisans, de raser leurs villages-refuges et de massacrer les populations jugées hostiles. L'engrenage de la violence était inéluctable, tant la férocité des partisans encadrés par le NKVD était énorme. De part et d'autre, on ne fit plus de prisonniers, sauf le temps de les torturer afin de recueillir des renseignements. Les Brandebourgeois perdirent leur honneur de spécialistes des coups de main remarquables, pour jouer un rôle de « nettoyeurs ». Un exemple flagrant de sous-emploi d'une unité d'élite. Ce qui se passait sur le terrain était la conséquence des oppositions du pouvoir. L'Amiral Canaris, chef de l'Abwehr et père des Brandebourgeois, avait été éliminé par Himmler, chef des SS, qui leur confia alors toutes les missions spéciales ... et en retira les lauriers.

Le chant du cygne.

Fin 1943, toutes les unités de Brandebourgeois furent engagées dans la lutte contre les partisans yougoslaves et grecs. De part et d'autre, la cruauté fut extrême.

Pourtant, les Brandebourgeois trouvèrent une dernière occasion de démontrer leurs qualités. Engagés dans la reprise des îles du Dodécanèse aux troupes italiennes de Badoglio, ils menèrent à leur façon la capture de trois îles, avec très peu de pertes. Cos, Kalymnos et Lévítho furent conquises de la même façon: un débarquement discret, à l'aide des rapides Sturmbot des Küstenjäger, combiné à un parachutage derrière l'ennemi. A chaque fois, les défenseurs, pris en tenailles, se rendirent par centaines.

Malgré ces remarquables opérations, en été 1944, la Division Brandebourg fut renvoyée en Union Soviétique, comme unité d'infanterie de chasse contre les partisans. Elle termina la guerre dans un quasi anonymat. Les commandos SS prirent la relève, d'une façon parfois moins scrupuleuse mais plus médiatisée.

Les Brandebourgeois et le Droit des Conflits Armés (DCA).

Même si les opérations commandos sont souvent marginales et recourent à la ruse, le DCA ne s'y oppose pas, pour autant que les Conventions de Genève soient respectées. Dans le cas des Brandebourgeois, la Convention de Genève de 1929 et celle de La Haye (1907) sont moins contraignantes que celles de 1949. La *ruse* est une technique de combat destinée à surprendre l'ennemi, à le tromper sur les intentions réelles, bref, à se monter ... plus rusé. Rien d'anormal à cela en temps de guerre. Induire l'ennemi en erreur ou le pousser à commettre des imprudences, sont des « ruses de guerre » ou des stratagèmes acceptés par les Conventions de 1929 et, plus tard, de 1949 (Protocole I, art. 37/2 ; La Haye IVR, 23-24). Par contre, la *perfidie* (commettre un acte hostile sous une protection légale) est interdite. Arborer un drapeau blanc afin de pousser l'ennemi à se dévoiler pour ensuite ouvrir le feu n'est pas une ruse mais bien une perfidie, débouchant sur un crime de guerre (La Haye, IVR, 23). Lorsque les Brandebourgeois recouraient au *demi-camouflage*, ils respectaient la Convention de 1929. Par contre, sur le front de l'Est, ils conservèrent souvent l'uniforme soviétique durant toute l'opération: en approche, au combat et durant l'exfiltration. La Convention n'était pas respectée ... A leur décharge, les Brandebourgeois savaient très bien que les commandos capturés étaient toujours fusillés, quel que fût l'uniforme porté. Les Soviétiques leur conféraient d'office le statut d'*espions*, passibles de la peine de mort, en cas de capture (Genève IV, art. 5 et 68 ; La Haye 1909, IVR, art. 29-31).

Le *refus d'une mission*, si celle-ci était considérée comme techniquement impossible ou suicidaire, était accepté chez les Brandebourgeois. Le Major von Hippel l'a rappelé en évitant la condamnation de deux Brandebourgeois ayant refusé d'être parachutés en Irlande sans aucun plan de récupération. Le motif était que les Brandebourgeois étaient tous des volontaires et non des appelés. Von Hippel eut gain de cause.

Le fait de mener des actions de *guérilla* sur les arrières de l'ennemi est une technique de guerre reconnue par les Conventions de La Haye (IVR,2) et de Genève (II, art. 13). S'il arriva aux Brandebourgeois de provoquer une *levée en masse* (Arménie, 1943), celle-ci était aussi acceptable (LH, IVR, 2 ; Genève I, art.13/6 ; Protocole I, art. 44/6).

En Afrique, des croix noires discrètes étaient peintes sur les camions capturés. Le Droit était ainsi sauf et les Brandebourgeois évitaient le peloton d'exécution en cas de capture.

C'est sur le front de l'Est que furent commises les plus nombreuses entorses au DCA. On l'a vu, le port de l'uniforme soviétique durant toute l'opération se généralisa, entraînant l'exécution immédiate des Brandebourgeois prisonniers. Mais le pire fut la chasse aux partisans. Pour l'OKW, ceux-ci étaient des *terroristes* auxquels la Convention de Genève de 1929 ne s'appliquait pas. Par conséquent, les partisans prisonniers étaient jugés sommairement (dans le meilleur des cas) et exécutés comme criminels de droit commun. Pour les Soviétiques, les partisans étaient protégés par la Convention de Genève car ils procédaient de la « levée en masse », reconnue par la Convention de La Haye (IVR, art. 2) et, avec moins de précision, par la Convention de Genève de 1929. A ceci près que l'Union Soviétique n'avait pas ratifié cette dernière convention mais s'en prévalait ... On relève ici l'aspect

parfois incertain du DCA, pour lequel les points d'ancrage peuvent s'avérer très mouvants. C'est là, dit-on, toute la subtilité du Droit International ... !

Chaque partie avait donc raison et combattait pour SA raison, certaine de son bon droit. Cependant, l'exécution sommaire des prisonniers et la destruction des biens des civils (incendies des villages) par les Allemands étaient bien des crimes de guerre. La torture et la mise à mort des prisonniers par les Soviétiques l'étaient aussi.

Mais, selon la coutume, la balance de la Justice penche le plus souvent en faveur des vainqueurs.

Reste enfin la question « *capture or kill* », qui fait souvent débat dans les analyses de DCA, encore aujourd'hui. Les commandos peuvent se trouver devant cette alternative: capturer des prisonniers ou non ? Si la mission implique de ramener des prisonniers à des fins d'informations, alors il n'y a pas de problème. Les Brandebourgeois ont parfois reçu ce type de mission mais, le plus souvent, l'objectif était de prendre une position ou de détruire des installations, ceci par une approche discrète. Dans ce cas, emmener des prisonniers eût compromis la mission.

Le dilemme consiste à trouver un équilibre entre la nécessité militaire et l'humanitaire. La Convention de Genève de 1929 (et plus tard, celles de 1949) reste imprécise sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle Jean Pictet (1914 – 2002), Docteur en Droit International et Vice-Président du CICR, tenta de régler le problème comme suit : « Si l'on peut mettre un soldat hors de combat en le capturant, on ne le blessera pas; si le même résultat ne peut être obtenu qu'en le blessant, on ne le tuera pas. Il ne sera tué que s'il n'existe pas d'autre moyen pour assurer la nécessité militaire ». Un vide apparaît donc dans les Conventions, à savoir qu'il n'y a pas d'obligation légale de capturer plutôt que de tuer mais que tuer devient « légal » s'il n'y a pas d'autre moyen pour assurer le succès de la mission.

Personnellement, j'estime applicable la « Clause de Martens » figurant dans le préambule de la Convention de La Haye de 1899 et qui stipule qu'en l'absence de règles, civils et combattants restent sous la protection du droit des gens - établi entre nations civilisées - et des lois de l'humanité. C'est donc en conscience qu'agira le combattant, tout en veillant à ne pas causer plus de mal que la nécessité militaire ne l'exige.

Ceci est valable pour les Brandebourgeois comme pour tous les autres commandos.

Et, pour paraphraser Martens, ce n'est pas parce que quelque chose n'est pas interdit, que c'est nécessairement autorisé. Toujours cette subtilité du Droit International !

Sources.

-« La Division Brandebourg », Eric Lefèbvre, collection Vérités pour l'Histoire ; éditions Dualpha, 2009.

-« Les Commandos du Reich », Eric Lefèbvre ; éditions Eyrolles, 1998.

-« Skorzeny, Chef des Commandos de Hitler », Glenn B. Infield ; éditions Pygmalion, 2015.

-« Les Commandos du Reich », Yann Mahé ; éditions Caractère, sarl, 2019.

-« A la conquête du Caucase », Eric Hoesli ; éditions des Syrthes, 2006.

-« Heia Safari ! », Bernard Lugan ; éditions Bernard Lugan, 2017.

-« Interpretative on the Notion of Direct Participation in Hostilities », N. Melzer, CICR, Genève, 2002.

-« La Guerre sans Haine », Maréchal Erwin Rommel, notes rassemblées par Manfred Rommel ; Presses de la Cité, 1962.

LA CHRONIQUE DE DANY LA CHRONIQUE DE PHILIPPE

NDLR : vu l'abondance de matière, ces deux chroniques sont reportées au prochain numéro (2/2023 – juin 23).

JOUR DES MARINS

(DAG DER ZEELIEDEN)

Une commémoration trop méconnue dans les milieux maritimes et auprès du grand public.

C'est en 1919 que l'on s'est rendu compte que les gens de mer avaient fait un grand sacrifice en contribuant à l'effort de guerre. Constant Smeesters, alors président de la section anversoise de la Société Royale Ligue Maritime Belge, prend alors l'initiative d'ériger un monument à la mémoire des marins belges tombés au combat et d'organiser une commémoration annuelle.



Il faudra attendre septembre 1930 pour que le monument soit inauguré sur le Zeeuwse Koornmarkt, entre le bâtiment de l'ancien pilotage et la rive droite de l'Escaut. (Photo : Monument aux Gens de Mer, Anvers)

Une célébration eucharistique était également prévue.

La promesse faite a été tenue : chaque année, une cérémonie a lieu le dernier dimanche du mois de septembre. Il faut noter que, depuis 1930 jusqu'à nos jours, les commémorations ont pu avoir lieu sans interruption, même pendant la Seconde Guerre

mondiale.

Certes, pendant la période de guerre, il s'agissait d'une cérémonie en mode mineur, sans étendards ni sonneries de trompettes. L'autorité d'occupation ne tolérait qu'un seul dépôt de gerbe par le commandant du Port d'Anvers, qui pouvait être accompagné du président et du vice-président du Comité. C'était une commémoration minimale mais la tradition a quand même été maintenue.



À partir de 1945, les cérémonies ont été rehaussées, chaque année, par la présence d'un Représentant du Roi (Photo : 3 septembre 2022), qui dépose toujours une couronne de fleurs au nom de Sa Majesté. Il est arrivé qu'à titre exceptionnel, ce soit un membre de la famille royale qui assure la représentation.

En 1990, le comité d'organisation a décidé de s'écarter du scénario traditionnel. Au lieu d'organiser la messe commémorative immédiatement suivie de la cérémonie au monument, le dernier dimanche de septembre, il a été décidé de programmer la manifestation au monument durant le week-end des festivités de la libération d'Anvers, généralement le 1er samedi du mois de septembre.

La cérémonie religieuse, quant à elle, a été maintenue le dernier dimanche du mois de septembre. Cette décision a été principalement inspirée par le souci d'intégrer la cérémonie au monument des marins dans le cadre de la libération du port d'Anvers. (Photos de droite : Messe à l'église Saint-Paul, à Anvers)



Au cours de la même année 1990, les objectifs du comité d'organisation ont été considérablement élargis : à l'avenir, en plus des marins tombés au combat lors des deux guerres, les marins morts dans l'exercice de leur profession seraient également commémorés chaque année. En outre, il a été décidé d'honorer les marins méritants de la Marine marchande et de la Marine, en présence éventuellement d'une unité de la Marine marchande ou de la Marine, ainsi que de leur équipage.





Il convient de mentionner le fait qu’immédiatement après la cérémonie au monument, les personnes présentes sont invitées, par la ville d’Anvers, à une réception à l’hôtel de ville, dans le cadre du « Schoon Verdiep ». En 2022, la réception a eu lieu dans l’après-midi, juste avant la cérémonie (*photo de gauche : réception de prestige à l’hôtel de ville d’Anvers*). À la fin de la cérémonie, le bourgmestre offre aux personnes honorées ou à leurs représentants une médaille de la ville gravée au nom de la personne.

Depuis sa fondation, et surtout après la Seconde Guerre mondiale, le Comité d’organisation de cet événement annuel a toujours pu compter sur la pleine coopération des autorités militaires et civiles. Par exemple, le commandement militaire de la province d’Anvers met à disposition quelques militaires. Quant à la Marine, elle assure la participation d’un détachement en armes et sa Musique anime la cérémonie. (*Photo ci-contre : Le détachement en armes de la Marine*).



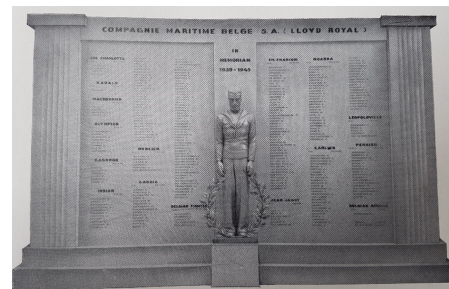
Dans la mesure du possible, les activités annuelles du Comité impliquent également la jeunesse, comme des étudiants de l’École Supérieure de Navigation, des élèves de Cenflumarin, des membres du Corps Royal des Cadets de Marine et des Scouts marins. Ils ont indéniablement contribué aussi à renforcer le climat spécifique des cérémonies (*photo ci-contre*).



La ville d’Anvers fournit les tribunes, les mâts et les drapeaux nécessaires, ainsi que le lutrin et le système de sonorisation. Les services de police d’Anvers veillent à ce que le site soit dégagé et que le trafic reste fluide. Sans ce soutien, mais aussi sans les dons des services publics, des compagnies maritimes, des associations patriotiques et des sympathisants, il serait impossible d’organiser cette cérémonie annuelle avec le lustre approprié.

Un aspect quelque peu oublié.

Seule une poignée d’“initiés” savent qu’il existe aussi un second monument. Aujourd’hui, il s’agit d’une rangée sobre et modeste de 24 pierres bleues avec la mention des navires marchands coulés, avec une liste, par navire, des marins qui en furent victimes. Ce monument se trouvait autrefois dans le hall d’entrée de l’A.M.I. (Agence Maritime Internationale S.A.) au Sint Katelijnevest, 61, à Anvers (*photodu dessus*).



Nombreux sont ceux qui ont vu ce mémorial disparaître sans aucune idée de ce qui lui était arrivé. Depuis une vingtaine d’années, il a déménagé au Fort St. Marie, l’ancienne base navale de Kallo, à Zwijndrecht, et il y a été solennellement inauguré à nouveau le 07.05.1997.

En 2000, le monument original de 12 stèles a été agrandi à 24 – les 12 stèles supplémentaires ont permis de commémorer de manière appropriée les morts de toute la Marine marchande belge durant la 2ème guerre mondiale.

En cette occasion, il a été transmis à l’administration communale de Zwijndrecht par la “Fraternelle Royale des Marins Marchands Belges des Guerres 14-18 & 40-45” - “Koninklijke Verbroedering der Belgische Zeelieden ter Koopvaardij van de oorlogen 14-18 & 40-45” (*photo du bas: une partie du monument, à Kallo*).



La cérémonie annuelle à la mémoire des marins concernés est quasi inconnue. Le 16 novembre 2022, une petite délégation était présente, pour une modeste cérémonie de commémoration en l'honneur des marins qui ont sacrifié leur vie dans la lutte contre le fascisme.

C'est en présence d'une délégation de la commune de Zwijndrecht que l'Echevine Ann Van Damme a souligné qu'en commémorant le passé, nous pouvons rendre l'avenir meilleur.

J'ai aussi entendu l'histoire d'un un fils et petit-fils, qui m'a raconté comment son père, un aspirant officier, a essayé de sauver son grand-père qui était capitaine. Tous deux ont sombré avec le navire. Ce sont, bien sûr, des témoignages émouvants.

On a beaucoup écrit sur les valeureux militaires qui ont escorté les convois et accompli des actes héroïques. Trop peu d'attention a été accordée aux équipages de la flotte marchande, qui comptèrent 855 victimes. Après tout, ils étaient la cible des attaques.

La reconnaissance de leurs mérites et de leurs contributions à l'effort de guerre est encore trop ignorée.

(Photos : le monument, au Fort Ste-Marie – hommage durant la cérémonie)



Tous les marins, plaisanciers ou professionnels, savent que la mer exige le respect. La vie de marin n'est pas faite pour tout le monde. C'est un travail fort exigeant et qui nécessite des traits de caractère particuliers. Ceci, combiné à la navigation dans une situation de guerre, renforce la prise de conscience de ce que ces personnes ont dû endurer.

Ne l'oublions jamais.

Appel:

Nous voudrions inciter chacun à accorder désormais plus d'attention à ces faits et à noter, dans leur agenda, les annonces des commémorations.

Votre présence aux commémorations renforce la solidarité, pour transmettre à la postérité ce morceau d'histoire trop oublié. Il est nécessaire de communiquer davantage avec les jeunes, qui ont le potentiel en eux pour éliminer de telles horreurs de notre monde futur.

L'Association royale des Anciens de la Force Navale et de la Marine est toujours présente aux cérémonies avec une délégation plus ou moins étoffée. Nous lançons un appel chaleureux à tous les membres et parties intéressées pour qu'ils se joignent à la (ou à une) prochaine édition de cette cérémonie, lors de laquelle nous espérons pouvoir vous saluer.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions attirer votre particulière attention sur la personne qui est le grand ordonnateur de l'organisation de la « JOURNÉE DES MARINS », le Capitaine au long cours Alain Pels. C'est avec un dévouement inlassable et toujours enthousiaste qu'il s'implique pour garder vivante la mémoire des marins tombés au combat. Lui-même, le Comité et toutes les personnes concernées méritent notre plus profond respect pour ce qu'ils font avec abnégation. *(Photo : le Capitaine alc Alain PELS)*

(NDLR. Le Capitaine au long cours Alain PELS est membre du Club M&M Antwerpen.)

Plus d'informations, images et compte-rendus sur les activités peuvent être trouvés sur www.dagderzeelieden.be

Sources: Capt a.l.c. Alain Pels, Feu Capt a.l.c. Roger Smet.

Photos : Mme Suzanne Nys, Mr Flor Van Otterdyk.

Merci pour leur contribution.

Benny VERBIST





Carnet (et potins) mandain(s)



Les anniversaires.

- 10 avril: Michel VERBELEN.
 - 19 avril: Gaëtan BEDORET.
 - 9 mai: Roland PARIS.
 - 18 mai: Olivier DE GROOTE.

- 23 mai: Pierre RENARD.
 - 13 juin: Serge TAILDEMAN.
 - 21 juin: Alain VERLY.
 - 25 juin: Alain FASTREZ.

SAMEDI 13 MAI – INVITATION AU REPAS DE CORPS DE LA SECTION DE CHARLEROI DU CORPS ROYAL DES CADETS DE MARINE

Le Capitaine de Groupement Sébastien HANON, Commandant de la Section CRCM Charleroi a le plaisir de vous inviter à participer au 1^{er} Repas de Corps de la section, qui se déroulera, le samedi 13 mai 2023, à partir de 19h00 (apéritif), à la Salle Laloyaux, rue de Cousolre, 26 (parking aisé, en face), 6111 LANDELIES

Menu

- *Apéritif maison et ses mises en bouche*
- *Tartare aux deux saumons* / Salade de magret de canard fumé au foie gras et framboises* / Assiette de dégustation italienne**
- *Potage aux chicons et crevettes grises*
- *Feuilleté de carré d'agneau, sa garniture de légumes et son gratin dauphinois* / Dos de cabillaud au chorizo, son beurre blanc et sa mousse d'epommes de terre**
- *Crêpes Comédie-française*
- *Café*



P.A.F. (boissons non comprises): - Adultes : 40 € p.p.

- Menu spécial « enfant - 12 ans » : 20 € p.p. (Apéritif et ses mises en bouche / Fondue au fromage / Blanc de poulet, compote de pommes, croquettes / Crêpes Comédie-française).

Total à verser au compte n° BE76 3632 2929 4195 de la Section CRCM Charleroi, pour le 8 mai au plus tard (* Préciser votre choix : nombre de « Tartare », « Salade » ou « Assiette », pour l'entrée, « Feuilleté » ou « Dos » pour le plat, nombre de « Menu(s) enfant », par mail - charleroi@cadets-de-marine-kadetten.be - ou par téléphone - 0487/21.84.46 – Inscription **ET** paiement **AVANT** le 8 mai).

Tenue de ville (militaire ou civile).



VENDREDI 19 MAI: VISITE GUIDEE DE L'EXPOSITION « EXPLORATION VEGETALE » DE GENEVIEVE VASTRADE

Adresse: NIVELLES, Palais de justice II, 115, rue Clarisse.

« Dans ce bel et grand espace, je vais exposer une cinquantaine de mes œuvres: sculptures, gravures et empreintes végétales.

Vous êtes les bienvenus. Au plaisir de vous rencontrer.
Geneviève VASTRADE. »

Geneviève nous propose une visite guidée de son exposition « Exploration végétale », à Nivelles, le 19 mai, à 17h30 (fin de la visite guidée vers 18h30, pour nous permettre d'être à Ransart pour 19h30, à la conférence de Mr RAVASIO).

Merci de confirmer, le plus vite possible, votre participation à notre Secrétaire, Raymond LEMAIRE (Tél : 071/43.78.09 - lemaire.raymond.109@mars-mercure-charleroi.be).

INVITATION: CROISIERE SUR LA MOSELLE LUXEMBOURGEOISE **VENDREDI 29 SEPTEMBRE**

06h45 - 06h50. **Rendez-vous** sur le parking du Centre commercial « Belle-Fleur », Route de Philippeville, 303, à 6010 COUILLET.

Nous avons intérêt à être à l'heure, afin de former un groupe qui pourra ainsi rester groupé à bord du car (NB. celui-ci sera équipé d'une toilette). Le car embarquera d'autres personnes à d'autres lieux de rendez-vous et un arrêt de détente est prévu entre Charleroi et Grevenmacher.

11h15 - 11h30. Débarquement à **Grevenmacher** et embarquement à bord du bateau.

12h00 – 16h00. **Croisière sur la Moselle**, avec repas de midi (boissons non comprises).

16h00. Débarquement à Grevenmacher.

16h30 : Départ du car vers Charleroi (arrêt-petites courses à Martelange).

Vers 21h00-21h15 : arrivée à Charleroi (Couillet).

Prix **par personne** : Membres M&M et partenaire: 100 € / Non-membres M&M : 105 € / Enfants de moins de 12 ans : 75 € / Nombre maximum de participants : 25.

Réservation : le plus tôt possible et, de toute manière, **AVANT** le 25 juillet, par l'envoi d'un mail au Secrétaire, notre ami Raymond LEMAIRE (lemaire.raymond.109@mars-mercure-charleroi.be) ou par un coup de téléphone à notre ami Jules POLART (**0496/21.92.07**), communiquant les NOM, Prénom et le nombre de personnes (adultes ou enfants, membres M&M ou non) ET versement de la somme totale au compte BE34 7320 0890 8590 du Club M&M Charleroi. Si des modifications intervenaient, elles seraient publiées sur notre website ou communiquées directement aux personnes ayant marqué leur intérêt pour cette sortie conviviale.

INFOS COMPLEMENTAIRES: 0496/21.92.07.

IN MEMORIAM

Nous avons appris avec tristesse le décès de la belle-maman de notre membre et ami Serge TAILDEMAN, Sabine DE ROEF-HAMELINCK, dans sa centième année. Sabine était veuve de François DE ROEF, qui fut à l'origine de la création du Pardon Batellerie-Plaisance-Marine.

Notre club était représenté aux funérailles.

Nos condoléances à Serge, Iliane et à leur famille.



Nous vous remercions des marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de

Madame Sabina HAEMELINCK
1923 - 2023

Ce dernier hommage fut pour nous d'un grand réconfort et de tout cœur, nous vous disons Merci.

A cet emplacement pourrait figurer une publicité qui soulagerait la trésorerie dans les frais de publication « papier » de cette revue. Qui pourrait nous amener un ou (mieux !) des sponsors ???
Chiche ?

La Rédaction.

Agenda 2023

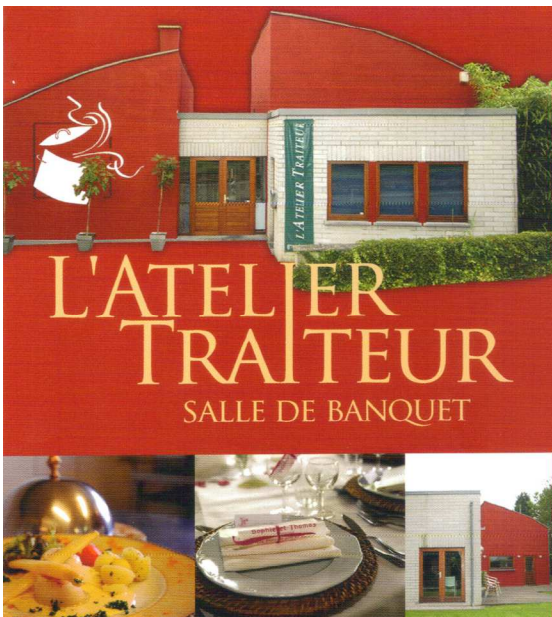


Vendredi 21 avril (M)	Repas coude-à-coude (Athènes Plaza - Marcinelle)
Vendredi 19 mai	(17:30 – 18:30) Visite de l'exposition de Geneviève VASTRADE (Voir le « Carnet mondain»)
Vendredi 19 mai (S)	Repas-conférence « Initiation à l'Art contemporain », par Monsieur Claude RAVASIO Nous nous retrouverons à « L'Orchidée », à Ransart.
Samedi 10 juin (M)	Notre traditionnel BBQ
Samedi 24 juin (M)	BBQ « Jumelage » (MM LUX – MM LIMKEM – MM CHA) (Activité « Commando »)
Samedi 8 juillet (M)	Coude-à-coude des vacances
Vendredi 8 septembre (S)	Repas-conférence « La Fondation Papillon, aujourd'hui et demain », par Monsieur Denis FONTAINE
Samedi 23 septembre	Cérémonies du 28^e Pardon Batellerie-Plaisance-Marine
Vendredi 29 septembre	Croisière sur la Moselle (voir « Carnet »)
Vendredi 6 octobre (S)	Repas-conférence « Le burn-out », par Madame Charline LAROCHE-LEMAIRE
Samedi 21 octobre	Journée Nationale (organisée par le Club M&M Brabant)
Samedi 18 novembre (M)	Repas de Corps, en commun avec le CRORC
Samedi 16 décembre (M)	90^e anniversaire du Club M&M Charleroi
	<p>(M) Réunion le midi : apéritif à partir de 12.00 - repas à 12.30. (S) Réunion le soir : apéritif à partir de 19.30, repas à 20.00. Autres réunions : selon horaire particulier. Sauf indication contraire: "Atelier Traiteur" (Laurent BONNET), Rue de Landelies,142, 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL</p>

Nos partenaires ...



LA DÉFENSE



L'ATELIER TRAITEUR MET À VOTRE DISPOSITION SA SALLE DE BANQUET DANS UN CADRE MODERNE ET AÉRÉ POUR TOUTES VOS RECEPTIONS PRIVÉES OU PROFESSIONNELLES...

CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 25 À 100 PERSONNES.
 PARKING AISÉ À PROXIMITÉ.
 TERRASSE ET JARDIN.
 FACILITÉ D'ACCÈS VIA R3 SORTIE N° 4

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N'HÉSITEZ PAS DE NOUS APPELER, NOUS NOUS FERONS UNE JOIE D'Y APPORTER UNE RÉPONSE.

CONTACT :
 L'ATELIER TRAITEUR - LAURENT BONNET
 Rue de Landelies 142
 6110 Montigny-le-Tilleul
 Tel : 0475/413 958 - Fax : 071/512 085
laurent.bonnet@belgacom.net



Pompes Funèbres Fontaine
www.funerariumfontaine.be
Par sympathie